

## ***QUELQUES INFORMATIONS***

En tant que membre de l'OMC et de l'OMPI, le Brésil dispose d'un corpus législatif et réglementaire conforme aux principaux accords et traités internationaux en matière de propriété intellectuelle (ADPIC-TRIPS, PCT...). La récente adhésion du pays (2019) au Protocole de Madrid sur l'enregistrement international des marques a donné un nouveau signal fort de l'engagement du pays vers une intégration internationale de son écosystème de PI. La première Stratégie Nationale 2021-2031 en matière de Propriété Intellectuelle lancée fin 2000 donne également une feuille de route positive dans ce domaine.

**À noter que L'Office national de PI brésilien (INPI BR) a par ailleurs un programme spécifique (ScaleUp) d'accompagnement et de soutien de l'écosystème national des startups et entreprises technologiques, en les encourageant à valoriser leurs innovations par la propriété intellectuelle. Les startups bénéficient entre autre depuis juillet 2020 de procédures accélérées d'examen prioritaire de leurs demandes de brevets. Ces programmes sont ouverts aux entreprises étrangères.**

Pour en savoir davantage, l'INPI France met à votre disposition un guide pratique sur la propriété intellectuelle au Brésil ([La propriété intellectuelle au Brésil | INPI.fr](#)).

Renaud Gaillard, Conseiller Régional PI, représentant de l'INPI FR pour le Brésil et la région Amérique Latine, basé au Consulat Général de France à Rio de Janeiro, peut vous aider ! N'hésitez pas à le contacter : [renaud.gaillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:renaud.gaillard@dgtresor.gouv.fr).